

## **PROCÈS-VERBAL**

### **Municipalité du Canton de Stratford**

La Municipalité du Canton de Stratford tient une session extraordinaire de son conseil, le quatorzième (14<sup>e</sup>) jour de juin 2017 à 16 h 00 au Centre communautaire, situé au 165 de l'avenue Centrale Nord à Stratford, à laquelle sont présents :

Madame Sylvie Veilleux, conseillère	siège # 2
Monsieur Richard Picard, conseiller	siège # 3
Monsieur Daniel Poirier, conseiller	siège # 4
Monsieur J.-Denis Picard, conseiller	siège # 6

#### **Absence motivée**

Monsieur Simon Baillargeon, conseiller	siège # 1
--	-----------

Les membres du Conseil forment le quorum sous la présidence du maire, monsieur André Gamache.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Manon Goulet, est également présente, agissant à titre de secrétaire.

L'avis de convocation a été signifié à tous les membres du Conseil.

### **ORDRE DU JOUR**

- 1- Ouverture de la séance extraordinaire
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Projet Marcel Rosa
- 4- Appui à une demande de subvention – Le Cercle de Fermières
- 5- Amélioration du réseau routier
- 6- Modification du règlement de zonage n<sup>o</sup> 1035 concernant les milieux humides
- 7- Suivi – offres d'emploi
- 8- Période de questions
- 9- Levée de la séance extraordinaire

- 1- Ouverture de la séance extraordinaire

Ouverture de la séance extraordinaire par monsieur André Gamache à 16 h.

- 2- Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Sylvie Veilleux,  
Et résolu :

QUE la Municipalité du Canton de Stratford accepte l'ordre du jour tel que présenté par la directrice générale.

2017-06-17

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère)

- 3- Projet Marcel Rosa

CONSIDÉRANT QUE l'événement Compétition d'habiletés d'opérateurs de pelles mécaniques se déroulera les 12 et 13 août 2017 sur le terrain du Chalet des loisirs, propriété de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE cet événement doit se dérouler dans des conditions sécuritaires pour les compétiteurs et la population présente;

CONSIDÉRANT QUE les compétiteurs ont signé des décharges envers la Municipalité et le promoteur, M. Marcel Rosa;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité ne participe aucunement à l'organisation et à la tenue de cet événement;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'assume aucune responsabilité advenant tout incident de quelque nature que ce soit;

CONSIDÉRANT QUE la population pourra assister à ce spectacle et profiter de cette activité familiale;

CONSIDÉRANT QUE les entreprises de la Municipalité bénéficieront des retombées de cet événement;

Il est proposé par Madame Sylvie Veilleux,  
Et résolu;

QUE le préambule fasse partie intégrante de la résolution;

QUE le Conseil municipal accepte que cet événement ait lieu sur une partie de ses propriétés conditionnellement :

- à l'obtention d'une couverture d'assurance responsabilité adéquate de 5 M\$.
- à la signature d'une entente Municipalité-promoteur sur la remise en état du terrain après la compétition et à l'engagement du promoteur de réparer à ses frais tout bris au terrain, aux bâtiments et aux équipements.
- à l'accord du Conseil de gestion de la paroisse St-Gabriel-de-Stratford pour l'utilisation du stationnement de l'église pour le passage de la machinerie ou autre accord nécessaire des propriétaires des terrains adjacents au terrain des loisirs.
- à ce que le Comité des loisirs bénéficie des retombées de l'événement.

2017-06-18

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère)

#### 4- Appui à une demande de subvention – Le Cercle de Fermières

ATTENDU QUE le Cercle de Fermières Stratford demande un appui dans le but d'obtenir une subvention afin de renouveler des équipements désuets pour la formation;

ATTENDU QUE le Cercle est présent dans notre communauté depuis 1968 et a démontré son savoir-faire ainsi que son expertise au niveau des arts textiles année après année;

ATTENDU QUE pour répondre à leur mission, le bénévolat et la transmission du patrimoine artisanal, le Cercle offre présentement dans son local des activités et des formations afin que les aînés puissent profiter d'apprentissages et d'échanges variés en arts textiles, ce qui leur permet de socialiser et de briser l'isolement;

ATTENDU QUE le Cercle veut ajouter des volets aux activités et aux formations actuelles, et ce, pour le bénéfice de ses membres en plus de répondre aux besoins d'autres groupes de la collectivité;

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Stratford offre et continue d'accueillir dans ses locaux, sans limitation dans le temps, les membres du Cercle de Fermières, et ce gratuitement;

ATTENDU QUE les frais d'entretien et de fonctionnement des espaces occupés par le Cercle (chauffage, électricité, assurances, etc.) sont à la charge de la Municipalité;

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Stratford est totalement solidaire de l'initiative du Cercle de Fermières Stratford qui aura du succès auprès de tous.

Il est proposé par Madame Sylvie Veilleux,  
Et résolu;

D'APPUYER la demande de subvention du Cercle de Fermières permettant à celui-ci de renouveler les équipements pour les projets existants et nouveaux destinés aux aînés.

DE SOUTENIR l'initiative en faisant la promotion des activités en résultant dans la Municipalité.

2017-06-19

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère)

5- Amélioration du réseau routier

- I. ATTENDU QUE certains chemins municipaux sont recouverts de traitement de surface;

ATTENDU la nécessité de réparer à quelques endroits lesdits chemins;

ATTENDU la volonté du conseil à l'effet que le stationnement à l'avant du bureau municipal soit asphalté;

Il est proposé par monsieur J.-Denis Picard,  
Et résolu :

DE PROCÉDER à des travaux d'asphaltage pour un montant maximum de 15 000 \$

- II. ATTENDU la volonté du conseil d'améliorer de façon appréciable la surface de roulement de certains chemins;

ATTENDU le montant cumulé disponible dans le fonds carrière et sablière permet ces travaux de rechargement;

ATTENDU QUE ce fonds est nettement destiné à cette fin;

Il est proposé par monsieur J.-Denis Picard,  
Et résolu :

D'AFFECTER le fonds carrière et sablière d'un montant approximatif de 75 000 \$ afin d'effectuer des travaux de rechargement sur les chemins suivants : Rang Elgin, Chemin des Berges, Chemin de l'Anse Maskinongé, Chemin Maskinongé, Rang des Érables et le Rang de la Tour.

2017-06-20

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère)

6- Modification du règlement de zonage n° 1035 concernant les milieux humides

Je, soussigné, J.-Denis Picard, conseiller donne avis qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un projet de règlement n° 1138 modifiant le règlement de zonage n° 1035 afin de modifier les distances séparatrices relatives aux milieux humides.

7- Suivi – offres d’emploi

Poste opérateur journalier – 40 h / semaine

ATTENDU QUE trois personnes ont été rencontrées pour ce poste;

ATTENDU QUE M. Jocelyn Roy répondait largement aux exigences de l’offre d’emploi;

ATTENDU QU’il détient tous les certificats et permis utiles à l’employeur;

ATTENDU QU’il a une vaste expérience dans le domaine de la voirie;

Il est proposé par monsieur J.-Denis Picard,  
Et résolu :

DE PROCÉDER à l’engagement de M. Jocelyn Roy;

DE RÉMUNÉRER celui-ci selon le taux horaire déterminé à la grille salariale (1<sup>re</sup> année) pour le poste d’opérateur journalier.

2017-06-21

Adoptée à l’unanimité des conseillers(ère)

Poste de journalier – occasionnel

ATTENDU QUE l’entretien des bâtiments municipaux nécessite l’engagement de personnel;

ATTENDU QUE des surcharges de travail vécues à certaines périodes de l’année obligent l’engagement d’employés occasionnels pouvant effectuer différentes tâches;

ATTENDU QUE 2 employés répondent aux critères de l’offre d’emploi;

Il est proposé par monsieur Daniel Poirier,  
Et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la résolution;

DE PROCÉDER à l’engagement de :

M<sup>me</sup> Manon Bolduc afin de combler les besoins en charpenterie-menuiserie;

M. Alain Couture afin de pallier aux surcharges de travail dans le secteur voirie ou au besoin, effectuer toutes tâches connexes.

2017-06-22

Adoptée à l’unanimité des conseillers(ère)

8- Période de questions

9- Levée de la séance extraordinaire

Il est proposé par monsieur André Gamache,  
Et résolu :

Que l’assemblée soit levée à 16 h 30.

2017-06-23

Adoptée à l’unanimité des conseillers(ère)



André Gamache  
Maire



Manon Goulct  
Directrice générale et secrétaire-trésorière